

## Sport scolaire : vers la délégation de service public ? Une menace de plus en plus sérieuse

Dans *L'étrange victoire, Macron II, l'histoire secrète* (Éditions de l'Observatoire), les auteurs Agathe Lambret et Louis Hausalter font état d'un « axe Alexis Kohler- Bruno Lemaire » et de leurs technocrates préférés, tous favorables à un « remède de cheval » à propos de l'Education nationale : suppression du CAPES, fin de la garantie de l'emploi pour les professeurs, rémunération au mérite...

Nous croisons cette information avec le contenu de la circulaire de rentrée 2022 et en particulier ce paragraphe : « *De même, la pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. L'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental. Elle doit pouvoir être complétée par une activité physique régulière. Ainsi les trente minutes d'activité physique quotidienne seront généralisées à compter de la rentrée dans toutes les écoles de France. Les professeurs des écoles seront accompagnés pour faciliter l'intégration de cette activité dans la journée des élèves. En outre, les collèges volontaires seront invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives.* »

Nous n'oublions pas non plus l'alerte que nous avons lancée à propos de l'activité ministérielle relative à l'EPS et le rapport de la cour des comptes de 2019 sur l'EPS et le sport scolaire. Voir en particulier le point 9 des recommandations : « *Contrôler les trois heures fléchées au sein des ORS vers le sport scolaire, les mettre à disposition du chef d'établissement en cas de faible participation à l'association sportive, notamment renforcer les moyens du premier degré* ».

Alors nos inquiétudes sont sévères : la logique néolibérale semble tourner à plein régime et la direction prise paraît être celle de **la délégation de service public pour le sport scolaire en direction des clubs civils.**

Nous engageons les collègues à la plus extrême vigilance sur ces questions et à signaler à Action et Démocratie l'ensemble des glissements qui pourraient s'opérer dès l'année prochaine de l'EPS et l'AS des établissements vers les clubs sportifs communaux sous couvert de l'autonomie des établissements.

Cela serait de très mauvais augure, en particulier pour les forfaits AS des ORS des professeurs d'EPS.